

## édito

L'Essentiel pour connaître l'essentiel des activités de l'Afiph au cours de l'année qui vient de s'écouler, tel est l'objectif de ce journal.

Il vous propose de prendre connaissance des principaux dossiers qui seront présentés lors de l'assemblée générale annuelle statutaire. Il facilite la lecture des différents documents officiels soumis au vote de l'Assemblée générale.

Vous trouverez dans ce numéro des résumés des différents rapports, ainsi que les principaux chiffres.

Pour ceux qui souhaitent disposer de l'intégralité des documents, vous pouvez les obtenir sur simple demande au siège (04 76 46 39 66) ou en les téléchargeant depuis le site : [www.afiph.org](http://www.afiph.org)

## sommaire

L'actualité 2017 .....	p. 1
Les faits marquants .....	p. 2
L'action associative .....	p. 4
L'activité associative des secteurs .....	p. 6
La gestion opérationnelle .....	p. 7
Le rapport financier .....	p. 13
Les orientations .....	p. 15

# L'ACTUALITÉ 2017

## Poursuivre notre dynamique de modernisation

Bilan contrasté pour l'Afiph en 2017. Si l'activité s'est révélée toujours aussi dense et résolument tournée vers la mise en œuvre de projets innovants, notamment en faveur d'un accompagnement inclusif des personnes en situation de handicap, l'association a dû, dans le même temps, s'adapter à de nouvelles injonctions budgétaires de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes.

C'est donc dans un contexte financier toujours plus tendu et des budgets déjà contraints, au cours des dernières années, que s'est inscrite l'action de l'Afiph en 2017. Un contexte qui n'a pas pour autant entamé la détermination des familles et des professionnels de l'association à se tourner vers l'innovation.

Ainsi, l'Association familiale et gestionnaire a su consolider les actions structurantes pour

améliorer l'offre de services aux personnes en situation de handicap accompagnées dans ses établissements ou services. L'Afiph s'est, par ailleurs, mobilisée pour développer de nouveaux projets visant à apporter une réponse mieux adaptée aux attentes des usagers. Des projets qui s'inscrivent en cohérence avec les nouvelles politiques publiques définies au plan national et local en matière de handicap ; c'est-à-dire dans le cadre d'une vision plus inclusive des personnes dans la société, le devoir collectif devant permettre « un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches ».

Parmi les faits marquants de 2017, on retiendra :

► La nouvelle dénomination de l'Afiph confirmée

- Le Dossier Numérique Unique de l'Usager « DNUU »
- La mise en œuvre d'une politique de RH pour les travailleurs des ESAT
- La création du dispositif PRISME
- Le développement d'Afiph Emploi Compétences
- Le lancement de l'évaluation interne
- L'Afiph siège au CDCA
- L'Afiph correspondant d'Handéo
- Le renouvellement des CVS
- Les discussions sur la révision des accords d'entreprise
- Le plan d'investissements
- Le Pouvoir d'Agir
- L'Afiph remporte deux appels à projets
- La campagne de dépistage des cancers
- Des diminutions de financements

## UNE POLITIQUE RH POUR LES TRAVAILLEURS DES ESAT

En 2017, le Conseil d'administration valide une politique volontariste pour disposer d'une véritable gestion des ressources humaines et de promotion des droits des travailleurs en ESAT à l'Afiph.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des différents textes qui régissent les ESAT et est un des axes fort du Projet de l'Afiph 2016/2020 « Passer de la compassion à la compensation ».

Cette politique s'articule notamment autour des questions liées au :

- Droit à une grille de rémunération lisible et équitable.
- Droit à bénéficier d'avantages sociaux (chèques cadeaux, chèques vacances...).
- Droit à l'accès à la formation tout au long de la vie.
- Droit à la reconnaissance de leurs compétences.

métiers, par l'accès à la certification de domaines de compétences.

► Droit à l'expression et à la participation à la vie de l'ESAT, par l'acquisition de connaissances en matière de dialogue social.

► Droit à la démocratisation du dialogue au sein du travail protégé.

Des propositions opérationnelles sont en cours de déclinaisons, en 2018, sur le volet formation. Les questions, notamment liées à la rémunération au regard des résultats économiques des Esat, vont être négociées avec les représentants du personnel de l'Afiph, dans le cadre plus général de négociation d'entreprise, tel que prévu par la loi. La préoccupation de l'association est que cette mesure n'impacte pas le montant de leur AAH.

# LES FAITS MARQUANTS

## La nouvelle dénomination de l'afiph confirmée

Le nouveau nom de l'« Association Familiale de l'Isère pour Personnes Handicapées » et les modifications de statuts adoptés fin 2016 par l'Assemblée générale des adhérents ont été confirmés, après avis du Conseil d'État, par arrêté du ministère de l'intérieur en date du 25 octobre 2017, paru au Journal officiel du 4 novembre 2017 (NOR INTD1722196A). L'AFIPaeim est donc officiellement aujourd'hui l'afiph.

## Le renouvellement de l'ensemble des CVS

L'afiph a organisé, en octobre 2017, le renouvellement des différents collèges des Conseils de la Vie Sociale pour l'ensemble de ses établissements. Lieu privilégié d'échange, d'expression et de consultation sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement, cette instance collégiale d'écoute a pour vocation de favoriser la participation démocratique des usagers.

## L'afiph devient le correspondant local officiel d'Handéo

Handéo est une association qui a pour ambition que toute personne puisse trouver et accéder à des services de proximité lui permettant de vivre à domicile, quel que soit son handicap. Pour développer ces projets, Handéo s'appuie sur un réseau de 32 correspondants locaux. Afiph Emploi Compétences a été retenu par Handéo pour être l'interlocuteur officiel en Isère.

## L'afiph siège au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Dans le cadre de la création du CDCA de l'Isère, l'Association sera bien représentée, puisque Georges Vié, Président, et Florence Lombard, Présidente déléguée, ont été élus par le collège des usagers. Ils participeront notamment au Bureau de cette instance. Par ailleurs, le Directeur général et le Directeur de la coordination territoriale participeront également à cette assemblée, au titre de Nexem, sur le collège des organismes employeurs.

Les principales missions de ce conseil, composé de 74 membres, sont de participer à l'élaboration au plan départemental des politiques liées à l'autonomie et la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées.

## L'afiph remporte deux appels à projets

Suite à deux appels à projets lancés par l'ARS et le Conseil départemental de l'Isère, l'afiph a été retenue pour :

- La création d'un Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés autistes (Samsah). Ce service de 20 places s'adressera à des adultes autistes Asperger ou de « haut niveau », âgés de 20 à 30 ans.

- La création d'un Foyer d'Accueil Médicalisé de 45 places pour personnes avec Troubles du Syndrome Autistique qui sera situé dans l'agglomération grenobloise. Le projet qui a été retenu a été élaboré en partenariat avec le Centre Hospitalier Alpes Isère (CHAI) de Saint Egrève. Ces deux nouveaux projets, confirment l'excellence du savoir-faire de l'afiph en matière d'autisme. Il est vrai que, sur le département, l'association accompagne déjà la grande majorité des personnes « diagnostiquées » avec autisme dans ses établissements pour jeunes ou adultes.

## Début des discussions sur la révision des accords d'entreprises

Des discussions ont été engagées avec les représentants du personnel, pour faire évoluer les organisations du travail.

C'est une nécessité pour « garantir un accompagnement de qualité » et « d'adapter l'offre de services de l'association au plus près des besoins et attentes des personnes handicapées ». C'est aussi un impératif pour : lutter contre les phénomènes d'usure professionnelle qui vont en s'amplifiant, réduire la précarisation de l'emploi par un moindre recours aux Contrats à Durée Déterminée (CDD) et à l'intérim et, finalement, pour redonner du sens au travail.

Le projet a été engagé, à la fin du premier semestre 2017, en lien avec les organisations syndicales. En effet, conscientes de leur

## Les principaux investissements

### Les Gantiers» à La Mure (Sud-Isère)

Le programme de construction, réalisé par l'opérateur social SEMCODA, a été livré en décembre 2017. Les résidents ont emménagé à partir du mois de janvier. Cette nouvelle unité comporte un foyer d'hébergement (35 places) et un Service d'Activités de Jour (20 places) avec création de places supplémentaires.

### Foyers du Nord Isère :

Achat d'un terrain à Bourgoin-Jallieu (rue de l'Étisque), afin de regrouper les structures Funas, Pont St Michel et le SAJ.

### Foyers Agglomération Grenobloise : Vigny 2

La première pierre a officiellement été posée avec l'opérateur Actis en juillet 2017.

Les travaux du nouveau foyer d'hébergement devrait être terminés fin 2018.

### Foyers de l'Isère Rhodanienne :

Projet de création d'un nouveau Foyer à Estrablin. Cette unité regroupera sur un même lieu les foyers existants sur le site de Perret Gayet.

### Foyers du Centre Isère :

#### ► Site de La Buisse

Les travaux de démolition ont débuté en janvier 2018 pour une livraison des nouveaux locaux en 2019.

#### ► Site de Voiron

Fin 2017, les plans de réhabilitation du foyer le Moulinet et son jumelage avec le foyer George Sand, ainsi que le calendrier de réalisation, ont été finalisés avec la SDH et Pluralis.

#### ► Site de Coulevie

L'accord avec le pays Voironnais sur la cession d'un terrain a été finalisé. L'OPAC 38 a été retenu comme bailleur, ainsi que l'architecte.

responsabilité et des enjeux pour l'avenir, la CFDT et la CGT ont accepté de participer à cette réflexion dans un double objectif de co-construction et de totale transparence. Ainsi, des groupes de travail paritaires ont démarré afin d'envisager des pistes d'organisations de travail mieux adaptées à notre réalité. Au regard de la complexité du sujet par rapport à la diversité des types d'établissements et services de l'Afiph, le travail est toujours en cours. La phase de négociations, à proprement parler, avec les organisations syndicales de l'Afiph, pour aboutir à un accord sur la révision de l'aménagement du temps de travail, devrait intervenir dans l'année 2018.

## Le projet de Dossier Numérique Unique de l'Usager

Enjeu majeur pour structurer l'accompagnement et le parcours de vie d'une personne en situation de handicap, le projet a connu, en 2017, de véritables avancées. L'étude de cadrage, par le groupe de travail, a permis d'élaborer le cahier des charges pour trouver un prestataire informatique qui accompagne l'Association dans la réalisation de cet outil. Une consultation nationale a été organisée auprès de plusieurs entreprises. C'est l'entreprise Médialis qui a été retenue par la commission d'appel d'offres, à l'automne. Les travaux, avec le prestataire, ont débuté fin 2017.

L'objectif est de mettre en œuvre une première version de logiciel, à l'été 2018, sur des sites pilotes représentatifs des différents types d'établissements ou services (ESAT, IME, Foyers, Sessad...). Après un temps d'évaluation et de correction de cette première version d'évaluation, le projet sera ensuite déployé sur l'ensemble des établissements de l'Afiph, en 2019.

## La création du dispositif Prisme

Ce dispositif est le fruit d'une collaboration avec Trisomie 21 Loire qui a imaginé et créé PRISME (Palette Ressources pour l'Inclusion Socio-Médicale Expérimentale). Ce dispositif innovant, expérimenté avec succès dans la Loire, vise à proposer une réponse adaptée à des jeunes handicapés actuellement sans solution, c'est-à-dire en attente de place en SESSAD ou en situation de déscolarisation après 16 Ans. L'enjeu du dispositif PRISME est d'éviter les ruptures de

parcours en proposant une coordination et une médiation de parcours inclusif. Une convention de partenariat a été officiellement signée à Grenoble, au mois de juin 2017.

La collaboration porte notamment sur l'appui opérationnel des équipes de Trisomie 21 Loire pour la mise en place du dispositif par les équipes de l'Afiph.

Le dispositif PRISME s'inscrit dans le cadre du développement des Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE), financés par l'ARS Auvergne Rhône-Alpes.

## L'évaluation interne lancée

Prévue dans la loi de 2002, l'évaluation interne porte sur les activités et la qualité des prestations des établissements et services. Elle doit permettre d'apprécier, de manière privilégiée, la pertinence, l'impact et la cohérence des actions déployées par les établissements et services, au regard des missions qui leur sont assignées et des besoins et attentes des populations accueillies ». En 2017, les indicateurs de la grille d'évaluation ont été définis et testés dans deux établissements pilotes (Grand Ouest et La Monta) afin d'en vérifier leur pertinence sur le fond et sur les modalités de mise en œuvre par les équipes. L'évaluation est, aujourd'hui, en cours. L'objectif est de disposer de l'ensemble des évaluations à la fin de l'année 2018.

## Une année placée sous le signe du Pouvoir d'Agir

Quelle est encore la place de chacun dans l'accompagnement du handicap ? Quel pouvoir d'agir reste-t-il à chacun des acteurs dans un cadre d'actions qui semble de plus en plus contraint ?

Face à ces questions et pour travailler à l'élaboration de réponses, l'Afiph a souhaité faire appel à un expert reconnu qui puisse l'aider à mieux appréhender ce concept de Pouvoir d'Agir.

Dans ce cadre, l'Afiph a sollicité Yann Le Bossé, professeur titulaire au département des fondements et pratiques en éducation à l'Université Laval à Québec qui fut un des premiers universitaires à avoir théorisé et expérimenté sur le terrain le pouvoir d'agir, ou ce que les anglosaxons appellent « l'empowerment ».

Plus de 300 personnes étaient présentes au colloque organisé par l'Afiph, au CRDP de Grenoble le 1er juin 2017, sur le thème du

Pouvoir d'Agir dans le secteur médico-social. Cette journée concluait une semaine d'étude consacrée au concept du « Pouvoir d'Agir » avec plusieurs réunions de travail avec les administrateurs, les directions d'établissements et enfin les personnes en situation de handicap puisque les « Rencontres citoyennes » avaient également pour thème : « Quel est mon pouvoir d'agir sur mon projet de vie ? ».

## La campagne de dépistages des cancers renouvelée

L'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes a confié à l'Afiph l'organisation, pour deux années, d'une action de sensibilisation sur le dépistage des cancers « colorectal » et « du sein », à l'attention des personnes en situation de handicap en Isère. En 2017, cette action s'est poursuivie sous l'égide de la Commission Santé, accès aux soins de l'Afiph, en lien avec le comité de pilotage régional qui a été mis en place par les différentes associations porteuses du projet dans chaque département de la région Rhône-Alpes et le soutien de l'Office Départemental de Lutte contre le Cancer de l'Isère.

## Des diminutions de ressources significatives

Depuis 2011, l'Afiph met en œuvre un vaste plan de modernisation de ses organisations dans le cadre d'une gestion efficiente de ses budgets face à l'attribution, par les financeurs, de moyens de plus en plus contraints.

Malgré cet effort l'Afiph, qui mobilise chaque jour les professionnels pour maintenir un niveau d'accompagnement de qualité des usagers, a dû, en 2017, faire face à une nouvelle diminution de ses budgets suite à deux injonctions de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes.

La première, fin 2016, avec le 1% performance ou solidarité où l'association a dû redéployer près de 400 000 euros sur de nouveaux services. La seconde, au printemps 2017, avec la nécessité de « restituer à la CNSA » le montant du financement des amendements Creton (1,2 M€ en 2017) qui avait pourtant été accepté par l'ARS pour équilibrer le financement du dernier CPOM Ondam.

Des discussions sont en cours pour faire des propositions alternatives qui s'inscrivent dans la durée, tout en répondant à la nécessité de développer de nouveaux dispositifs, dans le cadre des projets de « réponses accompagnées pour tous ».

## LE DÉVELOPPEMENT D'AFIPH EMPLOI COMPÉTENCES

Ce nouveau service a pour vocation d'accompagner les personnes en situation de handicap dans l'emploi et dans leur parcours de formation. Ce pôle a une double vocation :

### ACCOMPAGNER DANS L'EMPLOI LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

notamment à travers les dispositifs Agefiph de soutien à la recherche d'emploi, où les conseillers d'« Afiph Emploi Compétences » facilitent les démarches pour trouver des entreprises d'accueil et pour élaborer, avec la personne, son projet professionnel par l'apprentissage.

### ACCOMPAGNER LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS EN ESAT, DANS LEUR PARCOURS DE FORMATION

L'idée centrale de ce projet est de pouvoir faire reconnaître les compétences au travers des dispositifs de formation débouchant sur des certificats qui valideront leurs savoir-faire et leurs compétences techniques, notamment si le travailleur veut rejoindre le milieu

ordinaire. Véritable pôle d'expertise, Afiph Emploi Compétences s'adresse à l'ensemble des adultes en situation de handicap et aux associations gestionnaires de l'Isère.

Parmi les faits marquants, on signalera :

- La signature d'une convention de partenariat avec l'Association des Paralysés de France, afin de développer, avec Afiph, l'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes en situation de handicap en Isère.

- La mise en œuvre du dispositif pour les jeunes en situation d'amendement Creton : Tremplin alternance intégrative.

- Le développement du dispositif Tremplin H'Pro vers l'apprentissage ordinaire.

## L'action associative

### Les actions transversales

#### LES RENCONTRES DE SECTEUR

«Les Rencontres de secteur de l'Afiph» visent à renforcer les liens et favoriser le dialogue entre tous les acteurs de l'association situés dans les différents territoires de l'Isère.

Ces rencontres se déroulent en 2 temps. Dans l'après-midi, des visites d'établissements, qui permettent de rencontrer des professionnels et des usagers, sont organisées avec les administrateurs. En fin de journée, une réunion rassemble les administrateurs, les directeurs des établissements et services du secteur et ceux du siège, les responsables des sections locales, les parents élus aux CVS et des familles invitées. Ce temps de travail et d'échange permet de faire le point sur l'activité du secteur, les principaux projets, les attentes des CVS ou des sections locales. C'est également l'occasion de répondre aux questions des familles sur la vie de l'association en général ou sur une problématique en particulier.

#### En 2016, 2 rencontres ont eu lieu avec :

- Le Centre Isère, le 10 mars.
- L'Agglomération Grenobloise, le 22 novembre.

#### LES FORMATIONS ADMINISTRATEURS

L'Afiph a poursuivi sa politique de formation des membres du conseil d'administration en parallèle des traditionnels plans de formation des professionnels. L'objectif de ces formations est double :

- Renforcer les compétences de ses administrateurs dans tous les domaines concernés par de profonds changements afin qu'ils puissent disposer des connaissances et des outils qui leur permettront d'assurer leur rôle face aux professionnels ou aux Pouvoirs Publics.

- Développer la constitution d'un socle de connaissances autour d'une «culture associative commune» et de valeurs partagées entre associatifs et professionnels. En 2017, les formations ont porté sur :

- « La satisfaction des usagers, de sa mesure et de sa prise en compte », le 8 avril.
- « Désinstitutionnalisation et inclusion au service de la capacité d'agir des usagers et de leur famille », le 16 septembre.

#### LES COMMISSIONS ACCESSIBILITÉ

#### Commissions d'accessibilité

L'Afiph est fortement représentée dans nombre de commissions d'accessibilité (Grenoble, Echirolles, Seyssins, Voiron, Voreppe, Bourgoin-Jallieu, Vienne, ...) par ses administrateurs ou associatifs bénévoles, permettant ainsi la prise en compte des spécificités particulièrement liées au handicap intellectuel.

#### LE GROUPE DE TRAVAIL « LA VIE AFFECTIVE ET LA SEXUALITÉ »

Un groupe de travail « la vie affective et la sexualité » composé d'administrateurs et de professionnels a été mandaté par le Président pour remettre à jour la « Charte sur la vie affective », la dernière datant de 1997. À travers la modernisation des attendus de cette Charte, il s'agit de reconnaître la vie affective et sexuelle comme un droit fondamental qui participe au mieux-être de la personne accompagnée. Outre la refonte de la charte, le groupe de travail, en lien avec les établissements et services, a engagé d'autres actions de terrain à l'attention des personnes accompagnées mais aussi des professionnels et des familles.

### La Commission Citoyenneté

La commission citoyenneté a poursuivi son travail de partage des connaissances et des outils pour aider à l'expression et à la prise en compte de la parole de l'usager au sein de l'association. Outre les réunions mensuelles de travail, l'activité de la commission citoyenneté a été rythmée par l'organisation :

- des « Rencontres Citoyennes de l'Afiph » le 30 mai 2017 sur le thème : « Mon projet de vie ? Quel est mon Pouvoir d'Agir ? »
- « Le Forum des CVS » le 30 novembre 2017.

#### LES « RENCONTRES CITOYENNES PARTICIPATION DE L'AFIPH AU TRAVAUX DE L'UDAF »

Depuis plusieurs années, l'Afiph est représentée au Conseil d'administration de l'Udaf à travers la présence d'Élisabeth Achard, administratrice déléguée à l'action associative. En 2017, l'UDAF et l'Observatoire de la vie familiale de l'Isère ont donné rendez-vous aux parents et aux professionnels le 30 novembre dernier pour une rencontre, autour du thème : « Enfant en situation de handicap : quelles ressources ? »

Parents et professionnels, tous concernés ! ».

Au total, plus de 200 personnes étaient présentes à cette journée à laquelle participaient les représentants de l'Afiph. Cette manifestation fut l'occasion de présenter les résultats de l'enquête menée en 2016-2017 auprès de 1143 parents d'un enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique.

## La Commission

### Santé

Composée de représentants associatifs et de professionnels, la commission a poursuivi son action pour améliorer l'accès aux soins et permettre une meilleure prise en charge médicale de la personne handicapée accompagnée par l'Afiph. Par les actions conduites, en 2017, on retiendra :

#### La participation au recrutement du médecin coordonnateur de l'Afiph

Dans le cadre de la renégociation de l'agrément du Siège, l'ARS a validé dans l'organigramme la création de ce poste, avec un financement à hauteur de 0,5 ETP.

#### Un projet visant à améliorer l'hospitalisation des personnes en situation de handicap au GHM de Grenoble

Ce dossier avait initialement été engagé avec le CHU de Grenoble (cf. Rapport de l'AG 2017). Mais celui-ci n'a pas souhaité donner suite et l'inscrire parmi ses priorités.

Le Groupe Hospitalier Mutualiste de Grenoble, à l'inverse, s'est montré très enthousiaste et réactif lorsque l'Afiph lui a proposé de mettre en œuvre ce dispositif au sein de son établissement.

Grâce au soutien de l'ARS AURA qui a octroyé un financement exceptionnel sur le Fonds d'Intervention Régional (FIR), le projet a pu se concrétiser et une convention a été signée en novembre 2017.

Le dispositif est en cours de mise en œuvre avec la création d'une fonction d'Infirmière de Liaison Handicap afin de faciliter les hospitalisations, promouvoir des soins adaptés et coordonner et informer les équipes.

#### Des sessions de formations auprès des professionnels de santé

L'objectif de ces formations est de faire connaître aux professionnels de santé les spécificités des handicaps, notamment intellectuels, pour leur permettre de développer une prise en charge adaptée de ces patients. Ces formations ont été conduites au titre de la commission santé, par la Présidente déléguée.

#### La création d'un groupe de travail sur la qualité des soins dans les établissements FAM/MAS

Une réflexion sur ces problématiques spécifiques a été engagée par un groupe de travail constitué d'associatifs et de représentants des différentes catégories de professionnels du soin.

Objectifs :

- ▶ Identifier les ressources et les outils médicaux et paramédicaux des établissements.

- ▶ Harmoniser les pratiques en respectant les recommandations et les lois.

- ▶ Créer un référentiel interne de qualité de soins sur la base des références existantes (législatives, réglementaires et des recommandations de bonnes pratiques...).

- ▶ Réaliser un diagnostic sur les pratiques dans les établissements.

- ▶ Enfin, élaborer des préconisations partagées par les FAM et les MAS de l'association.

L'année 2017 a été consacrée à l'élaboration des référentiels ayant fait l'objet d'une présentation aux administrateurs à la fin de l'année.

## La CRUQ

(Commission Relations Usagers Qualité)

Instance de médiation permettant d'assurer une « fonction

tiers » en cas de difficultés sur des situations individuelles d'usagers, la Cruq veille notamment au respect des droits des usagers, facilite leurs démarches et examine les plaintes et réclamations qui ne présentent pas le caractère d'un recours gracieux ou juridictionnel.

En 2017, 27 dossiers ont été traités en commission (36 en 2016).

- ▶ 14 dossiers relevaient de la thématique des relations entre familles et professionnels.

- ▶ 5 dossiers concernaient des problématiques liées à la prise en charge.

- ▶ 2 dossiers portaient sur des questions liées à la bienveillance.

- ▶ 1 dossier concernait la problématique du vieillissement.

- ▶ Par ailleurs, 5 questions diverses ont été portées à l'attention de la CRUQ sur différentes problématiques (Sécurité Sociale, impôts, CVS...).

A noter :

- ▶ Aucun dossier relatif aux repas, transports, hygiène et sécurité, n'a été traité en CRUQ (1 dossier pour le transport en 2016).

- ▶ Une excellente collaboration entre les professionnels et les associatifs, puisque 7 situations ont été remontées en CRUQ par les directeurs d'établissement et non directement par les familles.

## Le fonds de

### dotation :

#### « Afiph-3 IPH »

Le fonds de dotation de l'Afiph « 3 IPH », pour « investir, intégrer, inclure pour les personnes handicapées » a pour objectif de collecter de nouvelles ressources, notamment auprès des entreprises, pour que l'association puisse financer ses projets de modernisation d'établissements. Depuis sa création en 2016, deux Conseils d'Administration du Fonds se sont déroulés et ont permis de préciser la stratégie de récolte de dons auprès des entreprises et des artisans de l'Isère et de réaliser une plaquette de présentation pour valoriser le

projet de réhabilitation de l'IMEP Les Magnolias situé dans l'Isère Rhodanienne.

## Les actions de valorisation

### LES ESAT PRÉSENTS AU CONGRÈS DES MAIRES

L'Afiph était présente au Congrès des Maires de l'Isère. L'édition 2017 se déroulait en octobre, à La Tour du Pin, où de nombreux nouveaux élus étaient présents.

Un stand a permis de présenter aux élus de l'Isère la nouvelle marque « Afiph Entreprises » et de valoriser l'ouvrage des professionnels en situation de handicap. Cette participation vise à développer de nouveaux marchés auprès des collectivités locales. En effet, les Esat ne manquent pas d'atouts et de services à leur proposer : espaces verts, routage, mobilier urbain, services de nettoyage, blanchisserie ou restauration collective. Autant de possibilités susceptibles d'intéresser les collectivités locales.

### LE MOIS DE L'ACCESSIBILITÉ

Cette année encore, l'Afiph participait au mois de l'accessibilité de l'agglomération grenobloise.

L'édition de 2017, a permis de mettre en valeur les travailleurs accompagnés par « Afiph Entreprises Agglomération Grenobloise » avec l'organisation de deux journées portes ouvertes. Les résidents des foyers et des services d'activité de jour étaient également à l'honneur. Ainsi, plusieurs expositions étaient proposées au regard du public avec des œuvres du SAJ des Allobroges dans deux bibliothèques de Grenoble et une exposition du SAJ La Monta à la Médiathèque de Saint-Égrève.

De nombreuses autres actions ont également été engagées sur l'ensemble du territoire de l'Isère. On note une forte implication dans différentes manifestations organisées par les collectivités locales comme à Voiron.

# L'ACTIVITÉ ASSOCIATIVE DES SECTEURS

## Les faits marquants

### L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

**La section locale de Grenoble** a organisé des événements festifs toujours appréciés des participants : choucroute dansante, bourses aux vêtements, vente artisanale. Elle a également participé à l'Opération Brioches 2017 avec plus de 4000 brioches vendues et a poursuivi son atelier de maintien des acquis scolaires. On signalera une nouveauté, en 2017, avec l'organisation de 3 réunions thématiques pour les familles.

### LE CENTRE ISÈRE

**La section locale de Voiron** a organisé la galette des rois des bénévoles en janvier, la journée familiale à Chirens, la brocante de Beaucroissant, la boum des jeunes et bien sûr, le traditionnel et célèbre loto annuel au Grand Angle qui connaît toujours la même affluence. L'Atelier « maintien des acquis scolaires » et l'Atelier peinture se poursuivent chaque semaine. Enfin, la commission familiale continue ses visites auprès des résidents sans famille.

### La section locale de Vinay

Les réunions régulières entre bénévoles ont été maintenues afin d'envisager de nouvelles pistes de travail pour mieux impliquer les familles sur le territoire.

### L'ISÈRE RHODANIENNE

#### La section locale de Péage de Roussillon

Le secteur voit son action renforcée par le dynamique « café des parents » des Magnolias : organisé dans les locaux de l'IME, par des familles, en dehors de toute action institutionnelle, et dans le seul but de créer des liens, s'entraider, organiser des moments festifs. Devant le succès de ce café, de nouvelles réunions pour les parents, qui ne peuvent se libérer en journée, ont été organisées.

**La section locale de Vienne** a notamment organisé un concours de belote et participé à l'Opération Brioches. Bien entendu, la choucroute dansante a encore connu, cette année, un très grand succès avec près de 350 personnes et la présence de nombreux élus locaux et personnalités.

**La section locale de Beaurepaire** a organisé : l'Opération Brioches sur le Marché de Beaurepaire, la kermesse de l'été, des thés dansants, la choucroute dansante. Elle a également participé au « Café des Familles » de Grand Ouest.

### NORD ISÈRE

**La section locale du Nord Isère** a organisé la journée randonnée pédestre des familles et des usagers le 1<sup>er</sup> mai, et le salon de la carte postale à Bourgoin-Jallieu en septembre, sans oublier la « Boum des jeunes ». La section locale a également vendu plus de 1100 brioches à l'automne. En outre, elle a participé au salon des vins de St Clair de la Tour en novembre, et organisé la grande soirée dansante, à Bourgoin-Jallieu, qui a accueilli plus de 400 convives. Elle a continué à organiser, avec les bénévoles, l'atelier peinture à l'Auberge à Liens et financé les cours de théâtre. Elle a poursuivi la vente de tickets de cinéma à prix réduit.

### SUD ISÈRE - GRÉSIVAUDAN

**La section locale Sud Isère** a tenu ses réunions habituelles et organisé ses manifestations festives annuelles dont l'Opération Brioches, avec les élèves du Lyppra à La Mure.

**La section locale du Grésivaudan** a poursuivi son activité d'accueil des nouvelles familles. En termes d'événements, elle a notamment organisé son traditionnel Loto à Domène et participé à l'Opération Brioches.

## Les coopérations avec le secteur sanitaire

### L'EMISS DANS LE SECTEUR ENFANCE

Depuis 2011, l'EMISS (Equipe Mobile Interdisciplinaire Sanitaire et Sociale) fruit d'un partenariat entre l'Afiph et le Centre Hospitalier Alpes Isère (CHAI) permet de construire des liens entre professionnels du médico-social et du sanitaire sur le champ des TSA. Ainsi, l'équipe mobile apporte son soutien aux établissements afin de prévenir et/ou accompagner sur une question, un besoin, une difficulté rencontrée auprès des enfants et adolescents présentant des Troubles du Syndrome Autistique. L'EMISS propose un regard spécialisé favorisant l'émergence de pistes de

travail complémentaires. Son action vise à limiter le recours à l'hospitalisation lors d'interventions sur site qui permettent un réajustement des prises en charge adaptées à la pathologie des jeunes. En cas d'hospitalisation, l'EMISS accompagne également le jeune et les équipes avant, pendant et après celle-ci et ce jusqu'à stabilisation de la situation. En 2017, l'activité de l'EMISS Sud Isère et du Nord Isère se sont poursuivies avec un nombre d'interventions toujours en augmentation. On notera également dans l'évolution de la prise en charge, l'émergence des pathologies qui restent dans le champ TSA mais qui relèvent aussi de l'autisme syndromique (syndromes divers).

### L'EMIL DANS LE SECTEUR ADULTE

L'Équipe Mobile Iséroise de Liaison permet de coordonner des parcours entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social pour les patients adultes porteurs de TED. Elle s'articule autour de 4 partenaires : le CHAI (Centre Hospitalier Alpes Isère de St Egrève), l'Afiph, l'hôpital de St Laurent du Pont et le CPND (Centre psychothérapique Nord Dauphiné). Elle apporte un appui technique et une expertise dans les structures relevant du médico-social installées dans le département de l'Isère qui accompagnent des personnes présentant des TSA

(Troubles du Spectre Autistique). Elle doit faciliter l'accès aux soins psychiatriques des personnes accueillies dans les services du médico-social. L'intervention de l'EMIL n'a pas vocation à remplacer le travail institutionnel entrepris dans les différentes structures. Elle suppose cependant une forte articulation avec la médecine de ville, les CMP, les psychiatres libéraux et les psychiatres institutionnels. Elle doit faciliter l'accès aux soins psychiatriques des résidents accueillis en structure médico-sociale et aussi prévenir l'hospitalisation d'urgence.

# LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES ENFANCE

## Les faits marquants

### LE CPOM ONDAM 2014-2018

Cette dernière année du CPOM Ondam s'inscrit dans un contexte budgétaire tendu avec la demande, au printemps 2017, de « restituer à la CNSA » le montant du financement des amendements Creton qui avait pourtant été accepté par l'ARS pour équilibrer le financement du dernier contrat. (Cf. p3)

### LE PÔLE ENFANCE AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE- SUD ISÈRE

Les évolutions du public accueilli se confirment, ce qui amène l'établissement à faire évoluer ses pratiques en renforçant ses interventions sur la prévention et la gestion des troubles du comportement, l'accompagnement des situations sociales et familiales complexes avec des liens plus importants auprès de divers partenaires : ASE, CMP, CHAI...

Ce travail nécessite de réinterroger tous les champs d'intervention et les différentes approches sur le plan RH par rapport aux formations, qualifications, métiers, sur le plan financier et architectural en adaptant nos moyens aux nouvelles organisations, et sur le plan administratif en proposant des dispositifs d'accueil différenciés (accueil temporaire, accueil séquentiel en collaboration avec d'autres institutions...).

La convention entre l'ARS et l'Education Nationale doit favoriser les modalités d'accompagnement résolument tournées vers l'inclusion. Ce travail a été une priorité sur l'IME les 3 Saules au vu du public accueilli (plusieurs enfants étant issus d'ULIS primaire et d'autres présentant de bonnes compétences « travail »).

La classe externalisée sur l'IME Daudignon se poursuit avec succès. Sur l'IME Les Écureuils, les temps de travail avec l'école Langevin et la Rampe se poursuivent ainsi que la participation sur un repas à la cantine de l'école Delaune. Pour l'IME Les 3 Saules, des partenariats avec le collège et le LYPPRA de la Mure ont été mis en place. Le temps infirmier sur l'IME Daudignon a été augmenté de 20 %, les besoins de soins sont en nette augmentation de par le profil des enfants accueillis (enfants porteurs de TSA nécessitant des suivis plus précis sur le plan somatique).

### LE PÔLE ENFANCE CENTRE-ISÈRE

Une nouvelle trame des projets personnalisés a été mise en place, sous l'impulsion d'une des psychologues, avec l'appui des membres de la cellule qualité (DACQ). Celle-ci permet de donner une place renouvelée aux usagers et leur famille. C'est une évolution culturelle majeure, en cohérence avec les objectifs du projet d'établissement.

Sur l'internat qui fonctionne aujourd'hui 365 jours par an, le nombre de jeunes accueillis a été de près de 25 chaque jour, sur les 170 journées de fonctionnement de ce service (s'ajoutant aux 195 jours d'ouverture de l'internat de semaine).

Le Pôle Enfance Centre Isère est resté actif tout l'été avec l'accueil de jeunes sur l'IMEP (centre de loisirs et internat) et sur l'IME Gâchetière (accueil week-ends et vacances) : ce sont près de 100 enfants qui ont pu bénéficier de journées de vacances avec un accompagnement adapté par les équipes (éducatives, soignantes, logistiques, administratives, de nuit, d'encadrement...) et des activités variées, à l'écoute des besoins et des attentes de chacun. Accueils estivaux qui ont permis aussi de proposer des temps de répit pour les familles.

### LE PÔLE ENFANCE NORD-ISÈRE

L'année 2017 aura été marquée par :

- ▶ la poursuite de l'installation au Domaine de Saint Clair, avec la réalisation de travaux d'amélioration, d'évaluation des prestataires après une année de fonctionnement, inscription sur le territoire, etc...
- ▶ l'achat des bâtiments de l'IME St Roch.
- ▶ le travail de réflexion sur la construction d'un nouvel établissement conforme aux recommandations, à l'agrément et aux enjeux de demain sur des offres nouvelles et multi-formes (IME du Domaine de St Clair bail de 10 ans).
- ▶ le renforcement des temps de formations, notamment avec le CRA (méthode cognitive comportementale), pour permettre aux équipes de faire face aux nouveaux défis. Il s'agit aussi d'actualiser les connaissances des professionnels sur l'accompagnement des personnes autistes.

### LE PÔLE ENFANCE ISÈRE-RHODANIENNE

Dès la rentrée scolaire 2017, le déroulement des réunions de projets individuels a été revu de façon à développer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées en invitant, dès l'élaboration du projet, le jeune concerné et ses parents ou représentants légaux. La généralisation de cette bonne pratique sera effective à la rentrée 2018.

Des jeunes de La Bâtie ont pu bénéficier de temps de scolarisation partagés, entre la classe interne à l'IME et la classe externalisée, ce qui a nécessité une nouvelle organisation permettant des accompagnements plus individualisés. Certains enfants polyhandicapés ont bénéficié d'apprentissages pédagogiques dispensés par un enseignant spécialisé.

Sur l'un des sites, le changement du prestataire cuisine a permis d'améliorer la qualité des repas, que ce soit d'un point de vue qualitatif et quantitatif, mais aussi de faire une économie importante sur le budget de fonctionnement.

### L'IME LES VIOLETTES À VILLARD DE LANS

On constate une montée en charge toujours difficile sur l'antenne de semi-internat de Grenoble (9 jeunes admis pour 15 places).

La section « Handicaps rares », ouverte en avril 2016, avec 12 places en internat permanent (365 j/an) rencontre quelques difficultés : 8 jeunes sont accueillis sur 7 chambres physiques, alors qu'une majorité d'entre eux présente des troubles du comportement, dont l'un nécessite un accompagnement individuel 20H/24 en moyenne.

Le constat a également été fait que l'unité n'a pas d'espaces réels de déambulation, pas de salle d'apaisement à proximité du groupe, et qu'il est quasi impossible d'accueillir d'autres jeunes présentant des profils TED en chambre double. Un travail est en cours pour élaborer des solutions.

Poursuite de la réorganisation du projet socio-éducatif avec les équipes pour mieux répondre aux besoins des jeunes et tenir compte de l'évolution importante de la population : mise en œuvre de supports de communication visuels, réajustements des projets de groupes de vie, d'activités transversales...

## LA GESTION OPÉRATIONNELLE

## LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES TRAVAIL PROTÉGÉ - ESAT

## Les points transversaux

## NAISSANCE D'AFIPH ENTREPRISES

Suite au changement de nom de l'association, les Esat ont également fait peau neuve. «Les Ateliers de l'afip» sont devenus «Afiph Entreprises». Entreprises avec un S parce que ce n'est pas l'Esat qui est une entreprise mais l'Esat qui est au service des entreprises. Cette modification était attendue par un grand nombre de professionnels et de travailleurs des Esat qui considéraient que la notion « d'Ateliers » était désuète. Ce changement permet une identification simplifiée, développe un sentiment d'unité pour les travailleurs, et renforce la démarche de synergie commerciale inter-établissements.

## DÉMARCHE DE CERTIFICATION ISO 9001 V 2015

En 2017, les équipes se sont fortement mobilisées pour préparer le passage à la nouvelle version de la norme ISO 9001, version 2015, qui garantit aux clients le sérieux et la qualité des prestations. Les audits réalisés par les organismes certificateurs, pour attribuer cette nouvelle norme, se dérouleront à partir du mois de juin 2018 pour un résultat à l'automne.

## SYNERGIE COMMERCIALE

Outre la poursuite de la réorganisation du développement commercial des Esat, on signalera en 2017 :

- ▶ La réalisation d'une plaquette de présentation d'Afiph Entreprises.
- ▶ La conception d'un nouveau site internet, [www.afiph-entreprises.org](http://www.afiph-entreprises.org), qui constitue aujourd'hui la vitrine unique des Esat.
- ▶ Le développement d'une base de données commune (CRM) qui, référencant l'ensemble des clients et fournisseurs, permettra un meilleur suivi (clients, développement commercial).

## UNE GOUVERNANCE RESSERRÉE

Pour harmoniser les fonctionnements des Esat, l'Afiph a mis en place des équipes de direction resserrées dans une logique territoriale. Dans ce cadre, Afiph Entreprises Agglomération Grenobloise et Sud Isère / Grésivaudan comme Afiph Entreprises Nord Isère et Isère Rhodanienne sont dirigées par un seul directeur et deux directeurs adjoints. Seul, Afiph Entreprises Centre Isère conserve un directeur et un directeur adjoint.

## Les faits marquants

## AFIPH ENTREPRISES

## AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

En lien avec la formation professionnelle des travailleurs, un enjeu majeur pour l'avenir, un nouvel espace ressources a été créé pour une meilleure adéquation entre les activités de soutien et les activités professionnelles.

L'activité « historique » d'art thérapie, en décalage par rapport aux orientations des politiques publiques d'aujourd'hui, sera remplacée par d'autres activités (*groupe de parole, remise à niveau scolaire, initiation informatique, accompagnement renforcé handicap psychique, activités fin de carrière...*).

Le chiffre d'affaires continue de progresser et l'Esat fait face à une activité très soutenue.

## AFIPH ENTREPRISES SUD-ISÈRE GRÉSIVAUDAN

En 2017, on constate une augmentation du chiffre d'affaires par rapport à l'année dernière. Il reste cependant des disparités selon les unités et les activités. L'atelier cuisine centrale porte l'établissement. C'est une situation qu'il conviendra de modifier, à moyen terme, car c'est l'ensemble des activités qui doit contribuer à la bonne santé financière de l'établissement.

On signalera que les sites de Susville et Lumbin ont aujourd'hui une activité constante et régulière, ce qui n'était pas le cas l'an passé.

Les activités de soutien ont été développées et rendues accessibles sur toutes les unités, ce qui n'était pas le cas l'année précédente.

Le travail en partenariat s'est renforcé, notamment sur la question de l'accueil des stagiaires et la formation professionnelle des travailleurs, en lien avec Afiph Emploi Compétences.

## AFIPH ENTREPRISES ISÈRE-RHODANIENNE

On note une hausse du chiffre d'affaires sur l'ensemble des activités avec, en particulier, l'augmentation des commandes d'un client en Mécanique et une grosse commande en menuiserie.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail, une climatisation et des travaux d'aménagement ont été réalisés sur le site de Pont Évêque et dans le local d'espaces verts de Malissol.

Dans les unités espaces verts, on signalera l'abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires pour privilégier des solutions alternatives de désherbage.

Enfin, les travaux de la cuisine de Saint Maurice ont été terminés.

## AFIPH ENTREPRISES NORD-ISÈRE

Sur un plan économique, l'année a encore été difficile avec une perte de chiffre d'affaires sur des clients importants (Tecumseh, Vulpiplast, Sepal) qui explique, pour partie, le résultat négatif de l'Esat sur le budget commercial. La faible activité de début d'année n'a pas été récupérée sur le dernier trimestre.

Le travail engagé en 2016, avec les équipes, afin de faire évoluer les pratiques de l'établissement et d'adapter les modalités d'accompagnement aux évolutions du secteur à l'image des autres Esat de l'Association, s'est poursuivi.

## AFIPH ENTREPRISES CENTRE-ISÈRE

La charge de travail a été globalement soutenue sur toute l'année dans toutes les unités. Le déclin continu du chiffre d'affaires provenant de deux de ses principaux clients explique le résultat déficitaire de cet ESAT. En termes d'accompagnement, la mission médico-sociale a été étendue au-delà de la seule aide par le travail avec notamment un recentrage des activités de soutien autour de l'activité professionnelle. On signalera notamment le développement du plan de formation TH et le développement des stages en Milieu Ordinaire (113 jours pour 8 travailleurs) et le renforcement de la place des moniteurs dans l'accompagnement quotidien des travailleurs autour du projet de vie de la personne (Présence du moniteur lors des entretiens avec les familles et lien avec les partenaires SAVS, CMP, CHAD).

Enfin, les partenariats avec les IME ont été renforcés avec :

- ▶ 569 journées d'accueil de stagiaires IME réalisées pour 47 personnes (forte augmentation).
- ▶ la signature de conventions d'activités avec les établissements enfance
- ▶ l'organisation de temps d'échanges et de découverte d'un Esat (visite avec les jeunes et familles d'IME).



# LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES HANDICAP ET SOINS

## Les faits marquants

### GRAND OUEST

(MAS/FAM/FV)

La mise en œuvre du projet d'établissement s'est principalement traduite par l'écriture des 8 projets d'unités et du projet de soin, avec la contribution de l'ensemble des équipes.

Les éducateurs spécialisés coordinateurs ont été accompagnés dans l'évolution de leur fonction ; cet accompagnement a été formalisé par une formation à la spécificité de la coordination d'équipes, et aux nouveaux enjeux (Séraphin).

Le projet d'accompagnement personnalisé, dans sa nouvelle version, a pu être travaillé et évalué.

4 places de foyer de vie ont été transformées en places de FAM avec le financement associé, ce qui a permis l'embauche de 2 salariés (IDE, secrétariat médical, aide-soignant). Le renfort en soin sur le foyer de vie, dont l'intervention transversale du médecin psychiatre, en sus du travail conduit depuis plusieurs années, ont démontré leurs effets. Le café des familles et différents événements festifs associant les familles ont marqué l'année. Le CVS a été renouvelé suite à de nouvelles élections.

Un travail a été réalisé sur la sécurisation complète du circuit du médicament, en lien avec le médecin coordonnateur de l'Association et les recommandations de bonnes pratiques.

### LES FOYERS BERNARD QUETIN

(FAM/FV)

L'année 2017 aura notamment été marquée par le départ en retraite de la Directrice « historique » de l'Établissement : Elisette Prades. Celle-ci était très appréciée de ses équipes, des résidents et des familles pour qui la porte était toujours ouverte.

Suite à ce départ, une direction de transition a été nommée dans l'attente d'un recrutement pérenne et adapté à cet établissement. En 2017, on signalera cependant le travail effectué par les équipes pour s'adapter par rapport au ralentissement de rythme de certains résidents (vieillesse, fragilité physique, problème somatique...).

Les outils initiés, fin 2016, pour faciliter la communication avec les familles, comme

le cahier de liaison ont été développés. Celui-ci reprend l'ensemble des activités de la semaine sous une forme écrite. Il est transmis aux familles lors des départs en week-end ou lors de leur visite. L'équipe prend connaissance des éventuelles informations que les parents ont pu noter durant le week-end.

On signalera également la réalisation, en 2017, d'une vidéo de présentation de l'établissement. Conçu par les élèves de BTS audiovisuel du Lycée Léonard de Vinci à Villefontaine, ce film s'adresse notamment aux nouvelles familles qui ont un proche qui intègre le foyer, mais aussi à tous ceux qui souhaitent découvrir la réalité de ce qu'est un foyer de vie/foyer d'accueil médicalisé. Ce document est visible sur la chaîne officielle YouTube de l'Afiph.

### LA MAS LA CHARMINELLE

(MAS)

Un des objectifs majeurs de 2017 a été de renforcer le travail en pluridisciplinarité, de limiter les clivages accompagnement éducatif/accompagnement médical. Cet accompagnement pluridisciplinaire se situe dans une approche globale prenant en compte la dimension du corps, celle de la vie psychique et de l'être en relation avec les autres. Les prestations de soins et les prestations éducatives sont donc interdépendantes. Afin de favoriser ce travail en pluridisciplinarité, des journées de rencontres avec l'ensemble des services ont été organisées. Les projets d'accompagnement personnalisés ont été retravaillés en équipe, afin d'harmoniser les besoins de soins, d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, de socialisation, mais aussi de maintien du lien familial...

Les hospitalisations et rendez-vous médicaux en extérieur sont de plus en plus nombreux et mobilisent fortement les équipes. Cette réalité nécessite des réorganisations constantes.

### FOYER « LE TRÉRY »

(FV)

Les actions, pour soutenir les équipes dans l'accompagnement des résidents, ont été renforcées. Ainsi, les éducateurs ont réalisé un « Guide à l'attention de tout nouvel Intervenant ». Ce document synthétique, a pour objet de faciliter les interventions des

remplaçants, des stagiaires et des nouveaux professionnels en leur donnant de façon concise, un ensemble d'informations, contribuant ainsi à une meilleure adaptation.

18 activités dites « transversales » ont été proposées, en 2017, aux résidents. Elles sont réparties en 3 catégories :

- ▶ Les activités d'expression : Musique, Chant, Boum/Danse, Communication adaptée.
- ▶ Les activités physiques et sportives : Marche douce, Marche active, Sport en Salle, Motricité, Cirque, Piscine...
- ▶ Les activités cognitives, pédagogiques et ludiques : La Maison des jeux, Ecriture/Lecture, Atelier structuré, intégration ESAT, Jardinage...

Ces activités s'inscrivent comme autant de moyens au service des objectifs éducatifs identifiés dans les Projets d'accompagnement Personnalisé. Les temps d'activités ont aussi pour fonction de permettre aux usagers de se repérer dans le temps et dans l'espace, ainsi que de donner sens au temps qui passe.

### LES FOYERS LA MONTA

(FAM/FV)

En 2017, les Foyers La Monta, dans le cadre de leur projet, ont finalisé l'organisation des Maisons de Vie en fonction des besoins du public accueilli. Soit :

- ▶ Tilleul : accueil des personnes atteintes d'autisme
- ▶ Epicéa : accueil de personnes avec des troubles psychiques
- ▶ Chêne : accueil de personnes de plus de 50 ans
- ▶ Frêne : accueil de personnes plutôt dynamiques et qui ont besoin d'avoir des activités à l'extérieur de l'établissement.

Des vacances (transfert) d'une durée de cinq jours à Hyères ont été organisées pour 10 résidents de 3 « Maisons de Vie » différentes. Des activités transversales (judo, rugby, piscine, discothèque, clowns, ...) ont été maintenues. Un intervenant externe, musicien, vient dans l'établissement pour animer un atelier musical pour un groupe de résidents.

Enfin, comme chaque année, de nombreux moments festifs ont été organisés par le Comité des Fêtes (Carnaval, Fête de la musique, Fête de l'eau, Fête de fin d'année...).

## LA GESTION OPÉRATIONNELLE

# LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES HÉBERGEMENT ET SERVICES D'ACTIVITÉS DE JOUR

## Les faits marquants

### FOYERS DE L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

2017 aura été marquée par l'absence de la directrice, dès janvier, et son départ définitif en mai 2017. Au regard de l'audit mené en 2016, une mission de transition a été réalisée, de janvier à novembre 2017, et une directrice adjointe a été recrutée.

Grâce à la mobilisation des professionnels et des résidents de nombreuses animations ont été mises en œuvre (Fête du carnaval en mars, journée brocante et jeux de société en juin, soirée antillaise à la salle des fêtes de Saint Martin-le-Vinoux, Cross des Fag...). Une véritable coopération entre les FAG et Afiph Entreprises Agglomération grenobloise a enfin été engagée pour partager sur des problématiques communes aux résidents accompagnés dans les deux établissements. Une réflexion a également été portée sur les admissions faites en urgence, sans recherche d'adéquation entre la place disponible et les besoins de la personne à accueillir. Ces admissions engendrent des difficultés d'accompagnement des nouveaux résidents et des dysfonctionnements dans les équipes. Des réunions de travail avec l'équipe de direction et l'assistante sociale ont été animées autour de cette question. La nouvelle procédure sera validée définitivement en 2018.

### FOYERS DU CENTRE-ISÈRE

L'année est caractérisée par la poursuite des projets de restructuration correspondant aux trois projets des nouveaux foyers ou SAJ :

#### La Buisse :

Pour des raisons administratives, les travaux de démolition, prévus fin 2017, ont été repoussés en 2018. La livraison du projet devrait toujours intervenir début deuxième semestre 2019.

#### Coublevie :

L'accord avec le pays Voironnais, sur la cession d'un terrain, a été finalisé. L'OPAC 38 a été retenu comme bailleur, ainsi que l'architecte. Les groupes de travail sur le foyer et le SAJ de Coublevie se sont mobilisés et ont quasiment finalisé les plans de ce projet.

#### Voiron :

Les plans et le calendrier de réalisation ont été déterminés avec la SDH et Pluralis pour la réhabilitation du foyer le Moulinet et son jumelage avec le foyer George Sand. Une négociation est en cours pour que ce site soit, à terme, géré par un seul opérateur social.

### FOYERS DU NORD-ISÈRE

En juillet 2017, la directrice a fait valoir ses droits à la retraite. Depuis, l'établissement est géré par le directeur des FCI avec le directeur adjoint dans l'attente d'un recrutement.

En 2017, on signalera :

► **La réalisation d'un film documentaire**, avec la section audio-visuelle du lycée Léonard De Vinci de Villefontaine. Cette vidéo présente la vie en foyer et au SAJ. Un accueil très positif lui a été réservé lors des premières projections. Ce film peut être regardé via le site de l'Afiph et sur la chaîne YouTube de l'Association.

► **La mise en place d'un dossier de liaison d'urgence** pour chaque personne accueillie aux FNI, conformément aux recommandations de l'HAS. Ce document se compose d'une fiche de liaison d'urgence avec les principales informations à connaître par le corps médical.

► **Le changement de prestataire pour la préparation des Doses à Administrer**. Le choix s'est porté sur la pharmacie St Bruno à Grenoble, qui était la seule à nous proposer gratuitement des conditions de préparation et de livraison conformes aux recommandations de bonnes pratiques.

► **Les activités quotidiennes** qui ont permis aux résidents de découvrir le sport adapté (boxe, foot, piscine, cirque, rugby, pétanque, gym, tennis de table, Zumba, escalade), ou des activités de loisirs (poterie, peinture, travail du bois, tissage, cartonnage, mosaïque, jardinage...).

### FOYERS DE L'ISÈRE RHODANIENNE

Les résidents des Foyers d'hébergement et Services d'activités de Jour ont pu participer à diverses activités sportives, culturelles, de loisirs, ... Ils ont aussi pu bénéficier de sorties ou voyages organisés selon leur souhait et en projet collectif.

Le projet de création d'un nouveau Foyer à Estrablin a été relancé avec l'arrivée du nouveau directeur.

Cette unité regroupera, sur un même lieu, les foyers existants sur le site de Perret Gayet. En effet, en fonction de l'état de vétusté des locaux existants, la réhabilitation du site aurait été plus coûteuse au regard d'une nouvelle structure.

Le futur établissement sera construit sur un terrain de la commune d'Estrablin qui a été obtenu par l'Afiph pour un euro symbolique. Le projet de définition des besoins pour l'élaboration du cahier des charges architectural est en cours avec les groupes de travail constitués par les familles, les résidents et les professionnels.

### FOYERS DU SUD-ISÈRE ET DU GRÉSIVAUDAN

#### ► L'inauguration en juillet 2017 du SAJ « La Gaillarde » au Touvet

Ce SAJ « Tout handicap » s'inscrit sur le territoire avec des activités adaptées aux différents handicaps. Il accompagne 18 personnes avec des profils très différents, usagers à temps plein et à temps partiel (ESAT/SAJ, hôpital de jour/SAJ...).

#### ► Le regroupement des structures du plateau Matheysin

- Le suivi du chantier du FH/SAJ des Gantiers à La Mure a fortement mobilisé les équipes. L'établissement a ouvert ses portes le 8 janvier 2018. En parallèle, les résidents ont été accompagnés pour leur installation sur cet établissement.

- Le foyer du Cairn, qui accueille 25 usagers, va être réhabilité et les résidents ont déménagé sur certains appartements collectifs du foyer du Brédent.

- Le foyer « Le Genevrey » de La Mure a fermé ses portes et les résidents ont emménagé au foyer des Gantiers ; certains résidents ont gardé leur appartement avec un suivi SAVS.

► **Sur le Foyer des Grandes Vignes** à Lumbin, plusieurs résidents sont en attente d'une place en Foyer de vie ou en EHPAD, ce qui complique l'accompagnement des autres personnes.

## LES SERVICES EN MILIEU ORDINAIRE (SMO)

2017 a été une année particulièrement importante en matière de projets nouveaux au service du développement des offres à destination des enfants, adultes et aidants dans le cadre des « Services en Milieu Ordinaire » : Développement du dispositif Elad dans le Nord Isère ; Création de la plateforme d'aide aux aidants, « Autisme Répît 38 », sur l'ensemble du département ; Ouverture d'un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) et du projet PRISME 38 dans le cadre d'« Une réponse accompagnée pour tous » ; Concrétisation du pôle « Afiph trajectoires » avec l'harmonisation des prestations et des fonctionnements des Sessad de l'Afiph depuis leur unification fin 2016 ; Enfin, suite à un appel à projets de l'ARS, création par l'Afiph d'un Samsah de 20 places pour personnes autistes « Asperger » ou de « haut niveau », autant de projets qui démontrent la détermination de l'Association à s'investir pour élargir son offre de services auprès des personnes en situation de handicap et de leur famille dans une vision véritablement inclusive de l'accompagnement . Ainsi, l'Afiph, via ses services et dispositifs en milieu ordinaire, a conseillé, accompagné et guidé 2775 personnes en 2017.

### L'Elad

Ce service, porté par l'APAJH 38 et l'ARS, a pour but de permettre la prise en charge des adultes du territoire présentant un trouble du spectre autistique, vivant à domicile, sans accompagnement adapté, ou en attente de place. Son activité s'est développée au cours de l'année. Rappelons que L'Équipe de Liaison Autiste à Domicile vient compléter les deux équipes mobiles spécialisées dans la prise en charge des personnes avec TED (EMISS et EMIL).

### Le Service

### d'accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

**Service implanté sur 10 des 13 territoires du Conseil départemental de l'Isère et financé par le CDI.**

#### ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

**617 personnes ont été accompagnées**, soit une hausse de + 7%, depuis 3 ans.

#### L'ACCOMPAGNEMENT « AVANCÉE EN AGE »

**114 situations « Avancée en Age »** (101 en 2015) ont été évaluées, ce qui témoigne du maintien d'une forte activité concernant l'évaluation de situations. Ces évaluations ont donné lieu à 28 accompagnements relais (26 en 2015).

#### LES PERMANENCES D'ACCUEIL APPROFONDI TERRITORIALISÉES (PAAT)

**839 permanences** ont été réalisées en 2016, pour un total de 1 752 personnes accueillies, soit une hausse de 5 %, par rapport à l'an passé.

### Le dispositif Prisme

cf. l'actualité

Dès Novembre 2017, l'équipe a commencé à accompagner les personnes et aidants dans le cadre de médiations de parcours inclusifs personnalisés. Ce sont plus de 30 situations accompagnées en 2 mois.

### Autisme Répît 38

Suite à l'appel à projet organisé par l'ARS, l'Afiph s'est vu confier la création d'une « plateforme d'accompagnement et de répît des aidants non professionnels de personnes avec autisme ou TED ». L'objectif de ce service est d'offrir soutien, écoute, information et accompagnement aux aidants, mais également de proposer des solutions de répît, afin de leur permettre de bénéficier de temps libérés. Pour conduire ce projet, l'Afiph a su mobiliser la majorité des organismes du secteur qui sont partie prenante de l'autisme en Isère (ADPA, AFG, ARIA 38, APAJH 38, HANDEO 38, MFRS, ODPHI, SEVE). L'année 2017 a permis l'écoute, l'accompagnement et la mise en place de solutions de répît pour 36 familles, et au total 101 actes enregistrés. Les comités de suivi et de gestion avec les autres associations partenaires ont permis de structurer les interventions. Les objectifs de 2018 seront d'affiner la structuration de l'accueil de jour, la formation des intervenants à domicile, et le déploiement d'une communication plus ciblée et efficiente.

#### LES SESSAD DE L'AFIPH AFIPH TRAJECTOIRES

L'Afiph a fédéré, en 2016, les trois Sessad qui étaient jusqu'alors adossés à des IME. A travers cette décision, il s'agissait de constituer un véritable pôle « Ressources » qui, grâce aux expertises de chacun des intervenants,

développe des interventions plus souples et plus diversifiées auprès des jeunes, afin de favoriser, en concertation avec leur famille, non seulement leur intégration, mais aussi l'acquisition de l'autonomie.

L'année a été totalement dédiée à la structuration du projet du Sessad Afiph avec de nouvelles offres d'accompagnement « désinstitutionnalisées », diversifiées et proposant des réponses inclusives et innovantes, tournées vers et dans le milieu ordinaire.

En 2017, 53 espaces de travail ont rassemblé les professionnels, les jeunes, les familles à l'élaboration de ce projet co-construit et plus de 171 situations en file active (sur 145 places agréées au total).

#### L'IMPRO LES GENTIANES

Dans le cadre du projet Afiph trajectoires, c'est aussi l'évolution de l'IME Les Gentianes qui est interrogée, pour repenser son offre dans une dynamique de service de type SESSAD davantage adaptée aux besoins des personnes accompagnées et en demande, dans un souci permanent de préparation à la vie sociale et professionnelle dans une démarche inclusive.

### Création d'un Samsah

Suite à l'appel à projet de l'ARS et du Conseil départemental, en avril 2017, l'Afiph a été retenue pour créer un SAMSAH. Ce service, qui a été agréé en novembre 2017 pour 20 places, s'adressera à des adultes autistes Asperger ou de « haut niveau », âgés de 20 à 30 ans, résidant dans le Sud du département. Il proposera notamment un accompagnement en milieu ordinaire de vie et un soutien aux soins, à la vie personnelle, sociale et professionnelle. Il aura également une mission de soutien aux aidants et de sensibilisation des acteurs du milieu ordinaire à l'accueil de personnes autistes.

## LA GESTION OPÉRATIONNELLE

## LES RESSOURCES HUMAINES

L'évolution du contexte législatif, avec entre autres les Ordonnances dites « Macron », a permis, en 2017, d'ouvrir de nouvelles opportunités et de renforcer le dialogue social de l'association.

Par ailleurs, tout au long de l'année, la direction a poursuivi son accompagnement auprès des établissements.

## L'Administration

## du personnel et paie

## FAITS MARQUANTS

► Le changement de logiciel de paie, au-delà de l'aspect technique informatique et métier, a nécessité une refonte de nos procédures, de nos modes opératoires et de nos outils de travail ainsi que la mise en place d'un accompagnement spécifique avec Cegid afin d'intégrer toutes les évolutions légales et les particularités de notre secteur. À ce titre, un contrat d'assistance a été signé et des formations spécifiques auprès des utilisateurs sont effectuées.

► Premier travail de recueil des évolutions du logiciel de gestion des contrats de travail (Widip) pour, entre autres, la mise à jour du cadre légal.

## Perspectives 2018

- Préparation au prélèvement à la source qui sera effectif au 1er janvier 2019.
- Développement de l'outil de gestion des contrats de travail par l'intégration de certains avenants et amélioration technique.

## Protection sociale

- Renforcement du partenariat avec les gestionnaires de la complémentaire santé (Adrea) et de la prévoyance (Chorum).
- Poursuite des actions d'informations retraite auprès des salariés. Depuis 2015, plus de 200 salariés ont pu bénéficier de ce dispositif mis en place au sein de l'association.

## Perspectives 2018

- Amélioration des outils de communication entre Adrea et les salariés et simplification des démarches auprès des salariés (dispense, ...).
- Diversifier l'offre de services, préparer sa retraite pour les professionnels de l'association.

## Le développement RH

## FORMATION PROFESSIONNELLE

## Faits marquants

► Accompagnement des relais formation en établissement dans la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2014 et de l'accord de Branche du 7 mai 2015, afin de suivre les nouvelles dispositions et de gérer de façon efficiente les fonds disponibles, et dans l'obligation de recourir à des organismes certifiés Data dock.

► Organisation et déploiement des formations transversales, afin d'accompagner les cadres de proximité et de sensibiliser les salariés sur les enjeux de notre secteur. Des formats : mode conférence d'environ 200 participants.

► Réécriture des orientations générales de formation pour la période 2019-2021.

## Perspectives 2018

- Poursuivre l'accompagnement aux nouveaux enjeux du secteur par une rencontre temps d'échanges sur deux périodes avec les cadres de proximité (Chefs de Service et Chefs d'Atelier).
- Mettre en œuvre une démarche de Co-développement au sein de l'Association.

## RECRUTEMENT ET MOBILITÉ

► Présence plus accrue dans les processus de recrutement au sein des établissements afin d'apporter et proposer des outils d'aide au recrutement face aux métiers en tension et certains secteurs géographiques moins dynamiques (définition de profil, sourcing...).

► Travail d'analyse sur la refonte du site « Afiph recrutement » et perspective d'achat d'un logiciel de recrutement tant à vocation externe (réponse à offre d'emploi, candidature interne...) qu'à vocation interne (demande de mobilité géographique, métier...).

## Perspectives 2018

- Poursuite de l'accompagnement auprès des établissements dans leur recrutement et définition de profil, et dans la promotion de l'Association auprès d'événements emploi.
- Négociation d'un contrat cadre avec les agences d'intérim et d'homogénéisation de nos méthodes de travail avec les Associations Intermédiaires.

## SANTÉ AU TRAVAIL

Après une phase pilote en 2017, la trame associative du DUERP sera déployée sur l'ensemble des établissements sur 2018.

CONFÉRENCE  
FORMATIONCOMPRENDRE ET S'APPROPRIER  
LES NOUVEAUX ENJEUX  
DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

L'Afiph connaît, depuis plusieurs années, une évolution de ses modalités d'accompagnement du fait : de l'évolution des publics accueillis (handicaps psychiques, troubles du comportement, vieillissement...) de l'évolution des politiques publiques : la promotion du droit des usagers ainsi que la contractualisation de la relation avec la personne accompagnée.

Les établissements se doivent ainsi d'ajuster les réponses apportées au plus près des besoins des personnes accompagnées, ce qui impacte l'ensemble des acteurs des établissements quelles que soient leurs fonctions.

Fort de ce constat, l'association a décidé, en accord avec les représentants du personnel du CCE, d'organiser des conférences qui ont pour but de sensibiliser l'ensemble des professionnels aux nouveaux enjeux du secteur médico-social, afin de les amener à se créer une représentation partagée, tout en donnant du sens et des objectifs à leur travail quotidien.

Au total, chacun des 2 000 salariés de l'Afiph a pu bénéficier de cette formation au cours des 10 conférences, réunissant en moyenne 200 participants pour chaque édition, qui se sont déroulées à Voiron entre les mois de juillet et novembre 2017. Le 12 juin 2018 sera proposée une nouvelle journée pour les salariés n'ayant pu bénéficier en 2017 de ces conférences.

# Le rapport financier

## Préambule

Les faits marquants de 2017 avec impact financier, hors exploitation courante, sont :

► **Le CITS** (Crédit d'Impôt de Taxe sur les Salaires) instauré par la loi de finances 2017, et corollaire pour le secteur associatif du CICE institué pour les entreprises commerciales. C'est pour l'AFIPH, au titre de l'exercice, une créance sur l'Etat de 1.602 K€ que nous proposons d'affecter au règlement de certaines charges 2017 à hauteur de 466 K€, et de mettre en réserve en vue de charges futures (notamment la réalisation du DNUU) pour le complément (1.136 K€).

► L'encaissement des **dégrèvements de taxes sur salaires** indûment payées par nos ESAT en 2014 / 2015, soit un apport de 826 K€ (net d'honoraires consultant). Cela s'ajoutant aux 999 K€ déjà obtenus pour 2011, 2012, 2013, et compte tenu des 443 K€ qui restent à encaisser au même titre pour 2016, ce sont au total 2.268 K€ qui seront ainsi rentrés. Nous proposons d'affecter cette somme comme suit : 1.024 K€ en réserve d'investissements stratégiques, 420 K€ en complément de financement du DNUU, 162 K€ au paiement des IDR 2017 et 662 K€ à la résorption du déficit 2017 de nos établissements ONDAM. Il est à noter qu'à compter de 2017, ces exonérations de taxes sur salaires s'appliquent d'emblée dans le traitement des payes.

► Le nouvel **agrément du Siège** délivré par nos financeurs pour la période 2017-2021 modifie les modalités de calcul des frais de siège supportés par les établissements ; ceux-ci ne sont plus déterminés forfaitairement, mais proportionnellement aux charges globales des établissements, le taux retenu - 4,60 % - étant le même sur les trois filières (ONDAM, ESAT, CDI). S'y ajoute la réversion des produits financiers qui, désormais, viennent aussi participer à la couverture des frais de siège ; fixé forfaitairement à 94.309 € quel que soit le montant des revenus générés par la trésorerie, ce règlement conduit, cette année, l'Associatif à devoir servir une contribution complémentaire d'équilibre de 55.442 €.

► La neutralisation dans le budget ONDAM des rentrées liées à la facturation au Département des indemnités dues au titre de « **l'amendement Creton** ». Dans le cadre du CPOM en vigueur, ces rentrées étaient budgétées à hauteur de 2.052 K€. A la demande de l'ARS, cette contribution au budget a été réduite à 1.240 K€. Toute somme excédentaire à ce montant, versée par le Département, doit donc désormais être reversée à la CNSA (1.813 K€ pour 2017). Dans un avenir proche, nous serons même confrontés à une suppression totale de cette contribution ; dans cette perspective, nous menons de pair avec l'ARS une étude d'adaptation des modalités et structures de la prise en charge. Au chapitre des faits marquants, rappelons aussi

la **création des nouveaux services** - SAMSAH Autisme, Plateforme répit 38, PCPE (Pôle de Compétences et Prestations Externalisées) – ainsi que le regroupement de nos trois SESSAD.

## Synthèse des résultats

**Le résultat global** dont l'affectation pôle par pôle est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale est **positif de 964.940 €**, se ventilant entre l'excédent de 432.688 € de la Gestion Conventionnée, et celui de 532.252 € de la Gestion Propre.

## Les résultats par pôle

### LA GESTION CONVENTIONNÉE

Rappel des taux directeurs (revalorisation budgétaire à périmètre égal) attribués par les autorités de tarification : ONDAM 0,73 % - ESAT (budget social) 0,73 % - Conseil Départemental 0,80 % pour la masse salariale et 0,50 % pour les autres charges.

Le résultat administratif excédentaire de 432.688 € se répartit comme suit :

► Etablissements ONDAM.....	- 665.073
► ESAT (BPAS).....	+ 1.617.750
► Etablissements Conseil Départ.....	+ 646.398
► Siège technique.....	+ 61.074
► Entité comptable retraitement -	1.227.460

**Le déficit de 665.073 des établissements sous CPOM ONDAM**, c/ un excédent de 173.782 € en 2016, est d'autant plus préoccupant qu'il intervient malgré un allègement de charges de 690.205 € lié au CITS.

La chute de plus de 50 % de la contribution des indemnités Creton au réalisé budgétaire (1.240 K€ c/ 2.600 l'an dernier) explique principalement cette situation. Mais on constate aussi :

► en filière « enfance », la très forte dégradation du résultat du Pôle enfance Centre-Isère (déficit 791 K€) principalement lié à un recours excessif à l'intérim, des dépenses en net dépassement dans les transports, et un coût élevé de litiges sociaux, dénotant un défaut de prise en compte de la contrainte budgétaire.

► en filière « handicap lourd », globalement déficitaire de 223.284 €, un déséquilibre budgétaire persistant (MAS Charminelle, Foyer Bernard Quetin et Grand Ouest notamment) qui provient surtout, comme précédemment, de dépenses excessives en personnel intérimaire. Force est de constater, cette année encore, que les plans d'action annoncés n'ont toujours pas eu l'effet escompté, et que les recherches d'optimisation en matière d'organisation du travail doivent se poursuivre activement. Les 4 autres établissements et services -

Gentianes, SFPA, SESSAD, SAMSAH – ressortent en résultat positif.

**L'excédent de 1.617.750 € des établissements sous CPOM ESAT** s'explique essentiellement par l'intégration à ce résultat des dégrèvements de taxe sur salaires 2014, 2015, 2016 (1.205.152 € au total), ainsi que du CITS (85.549 €). Abstraction faite de ces deux facteurs, la filière ressort excédentaire de 327.049 € / un déficit de 17.603 € en 2016 (abstraction faite aussi des dégrèvements de TS 2011, 2012, 2013).

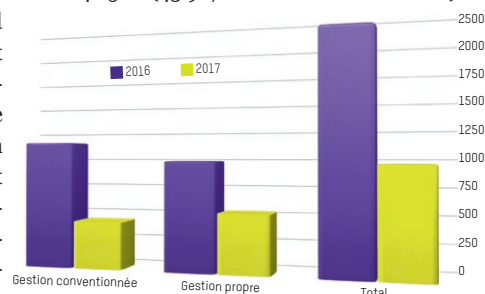
Cette amélioration tient elle-même au fait que depuis le 1.1.2017, les payes sont traitées en exonération de taxe sur salaires sans attendre d'avoir à rechercher un accord de dégrèvement.

On notera que cette situation excédentaire permet d'éviter d'avoir à puiser dans le fonds dédié au paiement des IDR, et de poursuivre l'alimentation à hauteur de 50 K€ /an d'une réserve destinée à financer l'entretien du bâti.

**Les établissements sous compétence du Conseil départemental dégagent globalement un excédent de 646.398 €** (avant retraitement et validation par l'Autorité de tarification). Pour comparer ce résultat à celui de 2016, il convient de prendre en compte l'apport du CITS (760.402 €) sans lequel il était déficitaire de 114.004 € / un excédent de 168.729 € en 2016.

Avec un excédent de 808.016 € (483.625 abstraction faite du CITS), la filière « hébergement » maintient globalement son niveau de résultat grâce à des économies procurées en frais de fonctionnement par la poursuite du « plan de convergence », et plus particulièrement aux foyers Nord-Isère et aux Foyers de l'Agglo Grenobloise par la vacance de postes de direction pendant plusieurs mois.

Il en va différemment de la filière « handicap lourd » dont le total précédemment excédentaire s'est converti en un déficit que le CITS, et les excédents de facturation liés à la suractivité (345 K€), n'ont pas permis d'éviter. Sans le CITS, le déficit s'élevait à 642 K€. Les surcoûts dus à l'emploi excessif de personnel intérimaire se trouvent aussi principalement à l'origine de la situation dans ces établissements. La situation du foyer Bernard Quetin s'aggravant d'année en année s'avère, à cet égard, la plus préoccupante. Le résultat du SAVS est positif de 84.651 € (43.967 abstraction faite du CITS).



En conclusion, prenons garde de préciser que les résultats présentés ci-dessus restent très hypothétiques car leur retraitement par l'Autorité de tarification donnera probablement lieu comme les années passées au rejet d'un certain nombre de dépenses ; ainsi ces remises en cause défavorables ont-elles pesé sur les fonds propres de l'Association à hauteur de 232.796, 44.045 et 383.418 € au titre de 2014, 2015, 2016 respectivement.

**Le résultat du Siège technique est excédentaire de 61.074 €** ayant aussi bénéficié pour sa part du CITS à hauteur de 61.000 €. (cf en préambule, explications données sur la réforme du financement des frais de siège).

**Le solde négatif – 1.227.460 € - des écritures logées dans l'« entité comptable de retraitement » en Gestion Conventionnée**, se décompose comme suit :

▶ reprise du solde des « produits à recevoir » et « provisions pour honoraires consultant » afférents aux dégrèvements de taxe sur salaires 2014-2015 .....	- 825.913
▶ complément de provision pour litige social FAG .....	- 290.000
▶ divers .....	- 111.547

#### LA GESTION PROPRE

L'excédent de 532.252 € s'articule comme suit :

▶ ESAT (BAPC) .....	+ 531.768
▶ AFIPH EMPLOI COMPETENCES .....	+ 129
▶ Siège associatif .....	+ 355

**Avec un excédent de 531.768 € le résultat des ESAT régresse** (940.272 en 2016) traduisant mal leur performance qui reste globalement satisfaisante. En effet, ceux-ci ont eu à supporter de nouvelles charges pour un montant global de l'ordre de 300 K€, et notamment une contribution au coût de fonctionnement d'AFIPH Emploi-Compétences, l'alignement sur les autres filières (ONDAM, CDI, ESAT BPAS) du taux de participation aux frais de siège (4,60 % des charges), et un surcoût salarial momentané lié au redéploiement du dispositif mené à terme en 2017 dans l'optique d'un surcroît d'efficacité commerciale et opérationnelle.

En termes d'activité, nos ESAT continuent d'évoluer de façon favorable globalement avec un volume de production en hausse de 0,5 %. On

observe toutefois un léger fléchissement du taux de « valeur ajoutée » à 48,9 % c/ 49,9 % précédemment qui participe donc aussi, à hauteur de 110 K€, à la baisse du résultat net.

La MBA se maintient à un niveau confortable, s'établissant à 1.322.000 €.

Analysés séparément les uns des autres, les résultats de nos ESAT restent décevants chez AENI (AFIPH Entreprises Nord-Isère) et AECI (AFIPH Entreprises Centre-Isère) qui ressortent déficitaires respectivement de 43.000 et 4.000 €.

AENI fait l'objet d'un plan d'action de redéfinition et relance de son activité, et devrait aussi bénéficier du redéploiement du dispositif évoqué précédemment, notamment dans son volet managérial. AECI a subi, en 2017, le double handicap du déclin continu du courant d'affaires provenant de deux de ses principaux donneurs d'ordre (HP et Schneider Electric), et de l'absence prolongée de son Directeur pour raison de santé.

Les trois autres ESAT - AEIR (Isère Rhodanienne), AEAG (Agglomération Grenobloise), AESIG (Sud-Isère Grésivaudan) - continuent d'évoluer favorablement, affichant un résultat excédentaire de 263.000, 82.000 et 233.000 € respectivement, malgré les charges supplémentaires supportées cette année.

**AFIPH EMPLOI COMPETENCES**, unité créée sur les fondements de l'ex SAP a, comme attendu, sensiblement diversifié son offre de prestations qui visent le renforcement des compétences et l'accompagnement vers l'emploi en milieu ordinaire, s'adressant pour l'heure principalement à nos usagers, mais se commercialisant aussi à l'extérieur. Les produits d'exploitation s'élèvent à 608.716 € (c/339.821 en 2016), générant un résultat courant de 71.684 €, dont 71.553 € affectés à un fonds dédié à la poursuite des actions de formation de nos travailleurs handicapés en ESAT, d'où **un résultat net positif de 129 €**.

**Le résultat du Siège Associatif ressort avec un modeste excédent de 355 €** qui se décompose comme suit : résultat « vie associative » négatif de 80.586 €, résultat financier positif de 66.941 €, résultat des sections locales positif de 13.673 €, résultat exceptionnel positif de 327 €.

**La « vie associative » enregistre une augmentation de son déficit (80.586 € c/ 60.666 € en 2016)** qui trouve son origine :

▶ pour moitié dans une baisse des recettes -182.669 € c/ 192.250 € - due elle-même à l'érosion continue des cotisations d'adhérents et une baisse des dons et subventions.

▶ pour autre moitié dans une augmentation des charges - 263.555 € c/ 252.916 - tenant essentiellement aux dépenses engendrées par le changement de dénomination et de logo de notre Association (coût du dépôt de marque et de l'évolution de nos supports de communication).

**Le résultat financier ressort avec un excédent de 66.941 €, ce qui représente une chute importante par rapport à 2016 excédentaire de 151.619 €**, sous le double effet d'une importante baisse des produits perçus, et malgré cela, d'un alourdissement des réversions faites en couverture des frais de siège.

La régression des produits de 271.102 €, en 2016, à 188.671 €, cette année, trouve son origine dans la persistance de taux extrêmement bas sur les marchés, et la conséquence que nous avons dû en tirer de redéployer en partie nos placements sur des supports ne permettant pas la comptabilisation d'un rendement au fil de l'eau.

Quant aux charges, elles enregistrent certes une diminution d'impôt en proportion des produits comptabilisés (27.421 € c/ 50.823 €) mais, d'autre part, se sont alourdies du poids proportionnellement accru de la réversion, désormais faite en couverture complémentaire des frais de siège, et qui est fixée forfaitairement par nos tutelles (ARS + CDI) à 94.309 € au total (soit 25.649 € de plus qu'en 2016) quel que soit le montant des revenus perçus. Pour 2017, compte tenu de l'insuffisance des produits générés par la trésorerie des établissements en gestion conventionnée, cette règle implique une contribution associative d'équilibre de 55.442 €.

**Le résultat positif de 13.673 € des sections locales** se constitue :

▶ du résultat excédentaire 2016 (24.296 €), lequel n'avait pu être comptabilisé à l'issue de l'exercice.  
▶ d'un déficit de 10.623 €, au titre de 2017, qu'explique principalement l'attribution par deux de nos sections locales (SL Grésivaudan et SL de Grenoble) d'une subvention importante à un établissement de leur secteur.

## Évolution de la situation financière et conclusion

En résumé, force est de constater la dégradation des résultats d'activité courante en gestion conventionnée, toutes causes confondues (neutralisation des indemnités Creton, reprises de résultats liées aux dépenses rejetées par le Département, recours excessif au personnel temporaire) qui, fort heureusement a pu être compensée

au niveau du résultat final par l'apport du CITS et les dégrèvements de taxes sur salaires. Cela étant, la solidité financière de notre Association se maintient avec un volume de fonds propres et quasi fonds propres stable à 29.130 K€ ; il en va de même des différents ratios financiers. Afin d'avoir les moyens de poursuivre dans la

voie de l'amélioration de notre offre et de l'adaptation aux profondes transformations à venir de notre environnement médico-social, il faut préserver cette assise. Dans un cadre budgétaire contraint, nous avons donc aussi l'absolue nécessité de poursuivre dans la voie d'un surcroît d'efficacité organisationnelle.

# LES ORIENTATIONS 2017/2018

## Répondre aux enjeux de demain

Depuis une dizaine d'années, les secteurs de l'économie sociale en général et de l'accompagnement du handicap en particulier, connaissent de profondes mutations. Les nombreuses évolutions du cadre légal et institutionnel, la multiplication des réglementations, le développement de recommandations de bonnes pratiques professionnelles, l'évolution des profils de handicaps et des pathologies associées des personnes accompagnées, et enfin l'évolution des politiques publiques, dans le cadre d'« une réponse accompagnée pour tous », viennent directement impacter les modes de fonctionnement et les conditions de travail de l'Association. Un impact d'autant plus important qu'il s'inscrit dans un environnement économique difficile, avec des budgets de plus en plus contraints, où l'association voit ses missions élargies avec des ressources qui, dans le meilleur des cas, restent identiques. Face à cette situation, l'Afiph n'est pas restée inactive. Depuis 2012, elle s'est engagée sur la voie des réformes en adaptant son organisation, en modernisant ses établissements et son fonctionnement. Ces changements ont déjà permis de répondre aux attentes des nouvelles politiques publiques et de développer de nouveaux services mieux adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap et aux souhaits des familles et des aidants. Au regard de l'ampleur des changements, et de la taille de l'association, il est clair qu'une telle démarche d'évolution s'inscrit dans la durée. C'est pourquoi, outre la politique de modernisation des établissements les plus anciens par des investissements soutenus, les projets et les orientations présentés les années précédentes sont toujours d'actualité. Ils s'intègrent et se combinent à ceux d'aujourd'hui. De cet ensemble, la vision et le projet de l'Association, pour les années à venir, restent toujours de « Passer de la compassion à la compensation » en apportant les meilleures réponses aux personnes en situation de handicap accompagnées par l'Afiph.

### Développer des réponses adaptées aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées

#### ► Le Dossier Numérique Unique de l'Usager

Ce dossier est un outil essentiel pour assurer, dans l'avenir, un suivi cohérent de chaque projet personnalisé des personnes, et ainsi de s'assurer, dans le cadre de nos obligations légales, du bon respect de leurs droits. C'est d'abord un outil au service des professionnels, qui permettra de mieux partager des informations pour assurer un accompagnement de qualité des personnes qu'ils accompagnent et qui peuvent être dans différents établissements ou services. C'est aussi, un outil au service de l'utilisateur lui-même et de sa famille. En effet, c'est **LE DOSSIER DE L'USAGER** et pas le dossier de suivi de l'établissement. Aussi, une partie des informations doit être accessible à l'utilisateur afin qu'il puisse les confier aux différents acteurs qu'il aura à connaître tout au long de son parcours de vie. C'est pourquoi, l'association a fait le choix que ce dossier puisse être consultable à distance par les personnes accompagnées et leur famille, pour les sujets qui les concernent. Après avoir retenu, en 2017, le prestataire informatique pour accompagner l'association dans l'élaboration de l'outil, 2017/2018 va permettre de tester l'outil sur des établissements pilotes. L'objectif étant de déployer l'ensemble du dispositif en 2019.

#### ► La politique de valorisation des ressources humaines en faveur des travailleurs handicapés des Esat

En 2017, le Conseil d'administration a adopté une politique ambitieuse de valorisation des ressources humaines des travailleurs handicapés accompagnés dans ses Esat. L'objectif de cette politique est de s'approcher de dispositifs du droit commun avec notamment : des rémunérations lisibles et équitables entre les différents Esat de l'Afiph ; le droit à bénéficier de certains avantages sociaux (type chèques cadeaux, chèques vacances...) ; le droit à la formation tout au long de la vie avec la reconnaissance de leurs compétences métiers, par l'accès à la certification de domaines de compétences. Une politique qui sera complétée par le renforcement du droit à l'expression et à la participation à la vie de l'ESAT. L'année à venir doit permettre la mise en œuvre effective de ces axes dans le cadre de la réglementation et en lien avec les représentants du personnel.

#### ► La nouvelle évaluation interne des établissements et services

L'évaluation interne, comme l'externe, sont des obligations légales. Toutefois, au-delà de cette « contrainte » ces évaluations internes sont des outils essentiels pour développer au sein des différents établissements et services une démarche d'amélioration continue de la qualité (DACQ) au service des personnes accompagnées. C'est pourquoi, 2018 est une année décisive puisqu'elle va permettre de réaliser et de finaliser, d'ici la fin de l'année, l'ensemble de ces évaluations et de définir les différents axes d'amélioration à apporter.

### Innover et accompagner le changement

#### ► Intégrer des solutions d'accompagnement, permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes handicapées et pour leurs proches

C'est une des missions qui a été donnée à la Direction générale adjointe « Stratégie qualité » (en lien avec l'ensemble des directions d'établissements et de services). Elle a la responsabilité d'innover et d'imaginer les solutions d'accompagnement de demain et la stratégie de l'association.

Ainsi, l'Afiph souhaite que les équipes en 2018 innoveront pour être en capacité de pouvoir apporter des solutions dans le cadre de la politique de « réponses accompagnées pour tous » et du « zéro sans solution ».

Cette capacité d'innovation, l'Afiph l'a déjà prouvée. La réponse apportée sur la création du nouveau Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes autistes est une des dernières illustrations de cette capacité de l'association. D'une part, en développant de nouveaux partenariats avec le secteur sanitaire, en l'occurrence le Centre Hospitalier Alpes Isère à Saint Égrève et, d'autre part, en proposant des organisations différentes de celles « standard » qui sont souvent reproduites dans ce type d'établissements, sans tenir compte des évolutions des modalités d'accompagnement et du contexte budgétaire.

### ► Développer des dispositifs inclusifs

Dans le cadre de cette volonté d'innovation et afin de prendre en compte les différentes évolutions des politiques publiques, l'Association souhaite que soient poursuivies et développées, dans les mois à venir, des offres de services véritablement inclusives pour les personnes qui peuvent en bénéficier.

Parmi les projets qui devront être étudiés, on citera la création d'hébergement et d'habitat adapté en milieu ordinaire ou de type «Maisons Espoirs», qui sont aujourd'hui proposées par d'autres opérateurs sur le département de l'Isère, ou encore la mise en place d'un dispositif PRISME pour les adultes en situation de handicap.

### ► Accompagner le changement de pratique

Pour réussir son ambition de « passer de la compassion à la compensation », l'AFIPH se doit de faire sa révolution culturelle.

Ainsi, dans nos projets, nous devons passer d'une culture de la place à une culture de la prestation. Dans nos modalités d'accompagnement, nous devons passer de la logique du « faire pour » au « faire avec ». Cela signifie que chacun, dans ses compétences, doit retrouver son « Pouvoir d'Agir ». Il ne doit plus y avoir le « sachant-professionnel » par rapport à l'« usager incapable » et des aidants qui ont un regard subjectif.

Dans nos modalités de gouvernance, nous devons aussi évoluer et encourager l'initiative et la prise de responsabilité de chacun grâce aux techniques de co-développement.

De telles évolutions supposent que tous les acteurs de l'association, quel que soit leur métier, acceptent le changement, c'est-à-dire de modifier sa posture et de faire évoluer ses pratiques. Dans ce cadre, l'AFIPH poursuivra la politique active de formation et d'accompagnement au changement des salariés qu'elle développe depuis plusieurs années, en lien avec les représentants du personnel. Cela signifie aussi de continuer à informer et former les familles et notamment les adhérents pour qu'ils soient aussi acteurs de ces évolutions.

## Optimiser nos ressources de plus en plus contraintes

On peut le regretter, on peut s'insurger, mais la réalité est là : nous devons conduire nos missions avec des budgets de plus en plus contraints. Il est donc indispensable que nous poursuivions nos efforts en faveur d'une gestion plus efficiente de l'argent public qui nous est confié par nos financeurs. En effet, 2017 aura révélé l'apparition d'un certain nombre de dérapages budgétaires. Ce n'est pas supportable, au risque d'hypothéquer l'avenir de l'association et sa crédibilité auprès des financeurs.

C'est pourquoi il conviendra de :

### ► Mettre en œuvre, sur proposition des directions d'établissements et de services, des mesures destinées à juguler les déficits

L'objectif est de revenir, d'ici la fin 2018, à l'équilibre budgétaire sur l'ensemble des filières.

### ► Améliorer et développer nos indicateurs et outils de gestion

Afin de pouvoir anticiper d'éventuels dérapages et améliorer la lisibilité des actions de l'AFIPH, mais aussi renforcer les outils de « reporting » financier qui sont indispensables, pour la direction générale, comme pour l'ensemble des directions, au bon pilotage des établissements.

### ► Poursuivre les négociations sur la révision des accords d'entreprise

Initié en 2017, le travail de refonte de nos organisations du travail et les négociations avec les organisations syndicales, sur la révision des accords de 1999 sur l'aménagement du temps de travail, doivent être poursuivis. Ce dossier, particulièrement sensible, devrait permettre de retrouver une organisation mieux adaptée à la réalité des missions à accomplir aujourd'hui auprès des usagers et réintroduire d'avantage d'équité entre les salariés. Il devrait aussi, participer à la réduction de la précarisation de l'emploi par un moindre recours aux CDD et à l'intérim et aider à la lutte contre les phénomènes d'usure professionnelle qui vont en s'amplifiant.

**afiph**  
www.afiph.org

3, avenue Marie-Reynoard  
CS 70003  
38029 Grenoble Cedex 2  
Tél. : 04 76 46 39 66  
Courriel : [accueil@afiph.org](mailto:accueil@afiph.org)

**Savoir plus :** Vous souhaitez disposer de l'intégralité des rapports de l'Assemblée générale (rapport d'activité, rapport financier, rapport d'orientation) ? Commandez-les par téléphone au 04 76 46 39 66, nous vous les adresserons par courrier (si vous êtes édhérent) ou téléchargez-les sur le site de l'AFIPH, dans la rubrique médiathèque ou actualité. [www.afiph.org](http://www.afiph.org)  
Association familiale de l'Isère pour personnes handicapées reconnue d'utilité publique (décret du 11 mars 1968)